



CH-2501 Bienne, OFCOM, iac

Aux destinataires selon la liste ci-annexée

Dossier traité par : Christine Javet-Dalmas  
Bienne, le 15 janvier 2009

**Consultation relative à la demande d'autorisation de transfert de la concession TVM3 à la société Maxiris SA**

Madame, Monsieur,

Le 2 juillet 2003, le Conseil fédéral a octroyé à TVM3 SA une concession, valable jusqu'au 31 juillet 2013, pour la diffusion d'un programme de télévision et d'un programme de radio en français, qui doit être identique à la bande sonore du programme de télévision. Par la présente, nous vous soumettons la demande de transfert de TVM3 SA pour prise de position. Les documents relatifs à la consultation sont disponibles sous forme électronique à l'adresse [www.ofcom.admin.ch](http://www.ofcom.admin.ch) => Radio et télévision (Actualités).

Vous pouvez nous faire parvenir votre prise de position jusqu'au vendredi 13 février 2009 au plus tard, par courriel, à l'adresse suivante: [rtv-ausschreibung@bakom.admin.ch](mailto:rtv-ausschreibung@bakom.admin.ch).

A l'issue de la consultation, les prises de position seront transmises à TVM3 SA et à Maxiris SA afin que celles-ci puissent faire valoir leur droit d'être entendu.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Office fédéral de la communication OFCOM

Martin Dumermuth  
Directeur

Annexe: liste des destinataires de la consultation